

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2319

28 octobre 2010

SOMMAIRE

ARV Company S.à r.l.	111311	i-nova International S.A.	111312
Consortium 1 S.à r.l.	111303	Ippocrate Luxembourg S. à r.l.	111298
Delilah Holdings S.à r.l.	111289	Jarnac S.A.	111299
Dipylon S.A.	111289	JMS Constructions S.A.	111299
Divad Investissements S.A.	111306	Kingberg Immobilière S.A.	111299
DSV HoldCo S.à r.l.	111294	Köpco Sàrl	111300
Dumaplast International S.A.	111299	La Rosa S.A.	111301
Empowebo.com S.A.	111295	LBPOL City S.à r.l.	111302
Enop 4 A.G.	111295	LBPOL IV (Lux) S.à.r.l.	111302
Enop 4 A.G.	111295	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	111302
Enop 5 A.G.	111295	LBREP II Gracechurch S.à r.l.	111302
Entreprise de Constructions Schmit, S.à r.l.	111296	LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l.	111303
Entreprise Serge Bressaglia Sàrl	111296	LBREP II Le Provençal S.à r.l.	111303
Esser Bedachungen S.à r.l.	111294	LBREP II Linco Luxco S.à r.l.	111303
European Tourism S.A.	111296	LBREP II Segovia S.à r.l.	111304
Figeac Consulting S.A.	111296	LBREP II Sierra Blanca S.à r.l.	111304
Finamore S.A.	111305	Les Borromees 3 S. à r.l.	111294
Fincar Lux S.A.	111297	Lexor S.A.	111304
Fintlux S.A.	111297	Link Multiple 2010 S.C.A.	111300
FKI Luxembourg S.à r.l.	111289	Lorry-Rail S.A.	111305
Gehlen Beauté	111297	Luxanimation Participation S.A.	111301
Golden Hotels S.A.	111297	Noisy Le Grand Paris	111301
GRP S.à r.l.	111298	Octopuz S.A.	111304
HAEK Securitisation S.à r.l.	111298	Peters Maschinenbau A.G.	111305
Image Investments Holding S.A.	111298	Snowdonia (NFR) S.à r.l.	111294
Imprimez-le !	111307	Springer Science + Business Media S.A. .	111266
Innovation and Technology Systems G.m.b.H.	111298	Sudpress S.à r.l.	111296

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of August,

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1445 Strassen, 1A rue Thomas Edison, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.452, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on October 15, 2002 published in the Mémorial C number 1682 of November 23, 2002. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx on February 2, 2010, published in the Mémorial C number 533 of March 12, 2010.

The meeting was presided by Marcus PETER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mathias PONS, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Splitting of the three million three hundred and twenty thousand (3,320,000) existing shares of the company into six million six hundred and forty thousand (6,640,000) shares by reduction of their nominal value from fifty cent (EUR 0.50) to twenty-five cent (EUR 0.25) and reallocation of the shares to the shareholders of the company.

2) Creation of four (4) new preference classes of shares, namely class E shares, class F shares, class G shares and class H shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each and determination of the rights and obligations attached to these classes of shares.

3) Conversion of one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class A shares, one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class B shares, one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class C shares and one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class D shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each into respectively one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class E shares, one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class F shares, one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class G shares and one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class H shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each and waiver by Springer Science+Business Media Management Beteiligung GmbH & Co. KG to participate to the aforementioned conversion.

4) Creation of an authorized share capital of four hundred and fifty million euro (EUR 450,000,000) divided into sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) class A shares, sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) class B shares, sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) class C shares, sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) class D shares, three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) class E shares, three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) class F shares, three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) class G shares and three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) class H shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each. Within the limits of the authorised share capital, the board of directors shall be authorised to increase the share capital in the amount of two hundred million euro (EUR 200,000,000) in order to prevent the company or any of its direct or indirect subsidiaries from being in a difficult financial situation and in the amount of two hundred and fifty million euro (EUR 250,000,000) in order to fund acquisitions of or investments (including the entry into any partnership or joint venture or mergers) in companies approved by the board of directors. The board of directors is authorized to limit or cancel the preferential subscription right of existing shareholders. The authorization granted to the board of directors shall be valid for a period of five (5) years as from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on August 24, 2010. In relation to the authorization to be granted hereabove, presentation, acknowledgment and approval of the report drawn up by the board of directors on the issue of shares pursuant to such authorization as well as on the authorization to limit or cancel the preferential subscription right to the existing shareholders.

5) Amendment and complete restatement of the articles of association of the company in order to reflect the above resolutions and other changes in the articles of association.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the three million three hundred and twenty thousand (3,320,000) shares representing the whole share capital on one million six hundred and sixty thousand euro (EUR 1,660,000) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. All shareholders present or represented declare that they had the notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

VI. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The meeting resolves to split the three million three hundred and twenty thousand (3,320,000) existing shares of the company into six million six hundred and forty thousand (6,640,000) shares by reduction of their nominal value from fifty cent (EUR 0.50) to twenty-five cent (EUR 0.25).

The meeting resolves that further to the aforementioned splitting of shares by reduction of the nominal value, each shareholder shall receive two (2) shares for each existing share within the same class of shares as the existing share.

Second resolution

The meeting resolves to create four (4) new preference classes of shares, namely class E shares, class F shares, class G shares and class H shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each.

The class A shares, the class B shares, the class C shares and the Class D shares shall henceforth be named the common shares.

The rights and obligations of the new preference classes of shares shall be determined in the articles of association of the company such as amended and restated in the fifth resolution hereinafter.

Third resolution

The meeting resolves to convert one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class A shares, one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class B shares, one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class C shares and one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class D shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each into respectively one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class E shares, one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class F shares, one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class G shares and one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) class H shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each.

The meeting acknowledges the waiver by Springer Science+Business Media Management Beteiligung GmbH & Co. KG to participate to the aforementioned conversion.

Fourth resolution

The meeting resolves to create an authorised share capital of four hundred and fifty million euro (EUR 450,000,000) divided into sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) class A shares, sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) class B shares, sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) class C shares, sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) class D shares, three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) class E shares, three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) class F shares, three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) class G shares and three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) class H shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each. Within the limits of the authorised share capital, the board of directors shall be authorised to increase the share capital in the amount of two hundred million euro (EUR 200,000,000) in order to prevent the company or any of its direct or indirect subsidiaries from being in a difficult financial situation and in the amount of two hundred and fifty million euro (EUR 250,000,000) in order to fund acquisitions of or investments (including the entry into any partnership or joint venture or mergers) in companies approved by the board of directors.

After analyzing the report drawn-up by the board of directors and presented to the meeting on the date hereof, in accordance with the provisions of article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 as amended on commercial companies, the meeting resolves to authorise the board of directors to issue shares within the limit of the authorised share capital and to limit or cancel the preferential subscription right of existing shareholders.

The authorisation granted to the Board of Directors shall be valid for a period of five (5) years as from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on August 24, 2010.

Such report, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed, with which it will be registered.

Fifth resolution

The meeting resolves to amend and restate completely the articles of association of the company in order to reflect the above resolutions and other changes in the articles of association which shall henceforth have the following wording:

1. Name - Duration - Registered office.

1.1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter a société anonyme (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies' as amended, as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

1.2. The Company exists under the name of "Springer Science+Business Media S.A."

1.3. The Company is established for an indefinite period.

1.4. The registered office of the Company is established and will be located in Luxembourg. It can be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its Shareholders deliberating in the manner provided for the amendment to the Articles. It may be transferred within the same municipality by a decision if the Board of Directors of the Company. The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by simple decision of the Board of Directors.

2. Objects.

2.1. The objects for which the Company is established are:

2.1.1. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, by negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

2.1.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, related directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all respects as described above.

2.2. The objects specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense so as to include any activity or purpose which is related, incidental, or conducive thereto.

3. Capital and Shares.

3.1. The issued share capital of the Company is fixed at one million six hundred and sixty thousand euro (EUR 1,660,000) divided into six million six hundred and forty thousand (6,640,000) shares of twenty-five cent (EUR 0.25) each represented by:

(a) two hundred and thirty-four thousand sixty (234,060) common class A shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each (the "Class A Shares");

(b) two hundred and thirty-four thousand sixty (234,060) common class B shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each (the "Class B Shares");

(c) two hundred and thirty-four thousand sixty (234,060) common class C shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each (the "Class C Shares");

(d) two hundred and thirty-four thousand sixty (234,060) common class D shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each (the "Class D Shares");

(e) one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) preference class E shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each (the "Class E Shares");

(f) one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) preference class F shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each (the "Class F Shares");

(g) one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) preference class G shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each (the "Class G Shares") and

(h) one million four hundred and twenty-five thousand nine hundred and forty (1,425,940) preference class H shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each (the "Class H Shares").

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares shall hereinafter together be referred to as the "Common Shares" and each a "Common Share". The Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares shall hereinafter together be referred to as the "Preference Shares" and each a "Preference Share".

The terms "Shares" and "Share" shall in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Common Shares and the Preference Shares.

3.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

3.4. The Company shall have an authorised share capital of four hundred and fifty million euro (EUR 450,000,000) (the "Authorised Share Capital") divided into:

- sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) Class A Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) Class B Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) Class C Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- sixty-three million four hundred and fifty thousand (63,450,000) Class D Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) Class E Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) Class F Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) Class G Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each and
- three hundred and eighty-six million five hundred and fifty thousand (386,550,000) Class H Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each.

Within the limits of the Authorised Share Capital, the Board of Directors is hereby authorised to issue further Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares, in one or several successive tranches against payment in cash or in kind, with or without an issue premium and without the Shareholders having a preferential subscription right in accordance with the terms and conditions set out below:

3.4.1. In accordance with 32 (5) of the Companies Act, the authorisation shall be valid for a period of five (5) years as from the date of the publication of the minutes of the General Meeting of Shareholders held on August 24, 2010.

3.4.2. The aggregate issue price (including the issue premium) of the Shares to be issued within the limits of the Authorised Share Capital shall not be in excess of four hundred and fifty million euro (EUR 450,000,000) and the aggregate issue price (including the issue premium) of the Shares to be issued under the Capital Authorisation I and the Capital Authorisation II (each as defined below) shall not be in excess of the amounts of such capital authorisations set forth respectively in Articles 3.4.3. and 3.4.4..

3.4.3. Within the limits of the Authorised Share Capital, the Board of Directors is authorised to increase the share capital in the amount of two hundred million euro (EUR 200,000,000) (the "Capital Authorisation I") as follows:

(i) the Capital Authorisation I shall be divided into:

- twenty-eight million two hundred thousand (28,200,000) Class A Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- twenty-eight million two hundred thousand (28,200,000) Class B Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- twenty-eight million two hundred thousand (28,200,000) Class C Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- twenty-eight million two hundred thousand (28,200,000) Class D Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- one hundred and seventy-one million eight hundred thousand (171,800,000) Class E Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- one hundred and seventy-one million eight hundred thousand (171,800,000) Class F Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- one hundred and seventy-one million eight hundred thousand (171,800,000) Class G Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each and
- one hundred and seventy-one million eight hundred thousand (171,800,000) Class H Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each.

(ii) The Capital Authorisation I shall be used by the Board of Directors in order to prevent the Company or any of its direct or indirect Subsidiaries from being in a difficult financial situation.

3.4.4. Within the limits of the Authorised Share Capital, the Board of Directors is also authorised to increase the share capital in the amount of two hundred and fifty million euro (EUR 250,000,000) (the "Capital Authorisation II") as follows:

(i) The Capital Authorisation II shall be divided into:

- thirty-five million two hundred and fifty thousand (35,250,000) Class A Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- thirty-five million two hundred and fifty thousand (35,250,000) Class B Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- thirty-five million two hundred and fifty thousand (35,250,000) Class C Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- thirty-five million two hundred and fifty thousand (35,250,000) Class D Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- two hundred and fourteen million seven hundred and seventy-five thousand (214,750,000) Class E Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- two hundred and fourteen million seven hundred and fifty thousand (214,750,000) Class F Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each;
- two hundred and fourteen million seven hundred and fifty thousand (214,750,000) Class G Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each and
- two hundred and fourteen million seven hundred and fifty thousand (214,750,000) Class H Shares with a nominal value of twenty-five cent (EUR 0.25) each.

(ii) The Capital Authorisation II shall be used by the Board of Directors to fund acquisitions of or investments (including the entry into any partnership or joint venture or mergers) in companies or businesses approved by the Board of Directors.

3.4.5. The Board of Directors shall further specify in its sole discretion the conditions of utilisation of the Capital Authorisation I and the Capital Authorisation II. Such decision by the Board of Directors as well as any subsequent modification thereof shall require in any event the favourable consent of at least one (1) B Director and the C Director, without prejudice to Article 8.5. of the Articles.

3.4.6. The period or extent of the Authorised Share Capital may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

3.4.7. When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

3.4.8. The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

3.5. Each Share is entitled to one vote at General Meetings of Shareholders.

3.6. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class H).

3.7. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for above), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class(es) to the Available Amount, with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the General Meeting of Shareholders (the "Total Cancellation Amount"), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share (as defined below) of the relevant class held by them and cancelled. The cancellation value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled (the "Cancellation Value Per Share").

3.8. The Total Cancellation Amount for any class of Shares shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes H, G, F and E shall be the Preference Shares Repurchase Price and for each of the Classes D, C and B shall be the Available Amount of the relevant class(es) at the time of the cancellation of the relevant class(es) unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

3.9. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

3.10. Subject to the powers granted to the Board of Directors under the Authorised Share Capital, shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the General Meeting of Shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value.

3.11. Subject to the terms of the Authorised Share Capital, any Shares in the Company, any options, warrants, securities convertible into or exchangeable for Shares or other rights to subscribe for or call for the allotment, issue or transfer of Shares in the Company or any security evidencing indebtedness of the Company or any shareholder loans or other shareholder debt instruments ("Company Securities") to be issued shall be offered for subscription to all Shareholders pro rata to the number of Shares held by each of them respectively, in relation to the total number of Shares in issue at the relevant time ("Pre-emptive Right"), provided that this Article 3.11. shall not apply and no Pre-emptive Right shall be granted in respect to any Company Securities issued under and in accordance with any management participation program. The number and price of the Company Securities to be issued shall be calculated in accordance with the valuation provisions contained in Article 3.13..

3.12. The Pre-emptive Right shall be exercised as follows: The Company shall, by written notice ("Issuance Notice") served at least forty five (45) days prior to the date of the proposed issuance of the Company Securities (but only after the valuation procedure contained in Article 3.13. has been completed and a valuation established in relation to the proposed issuance), offer each Shareholder the opportunity to participate in the issuance of the Company Securities and to subscribe for the Company Securities pro rata to the number of Shares held by that Shareholder in relation to the total number of Shares in issue at that time. The Issuance Notice shall set out the number of Company Securities offered to each relevant Shareholder, the issue price per each Company Security and the proposed issue date of the Company Securities and shall be signed by a person authorised by the Board of Directors for that purpose. Each Shareholder who receives an Issuance Notice shall notify the Company in writing within thirty (30) days after receipt of the Issuance Notice if it wishes to accept the offer and, if so, how many Company Securities it wishes to subscribe. If such notice of acceptance is not delivered to the Company within thirty (30) days after receipt of the Issuance Notice, the relevant Shareholder (a "Non-accepting Shareholder") shall be deemed to have not accepted the offer and its Pre-emptive Right shall be offered by the Company to the other Shareholders (excluding any Non-accepting Shareholders) pro rata to the number of Shares held by each of them, respectively, in relation to the total number of Shares in issue (excluding any Shares held by any Non-accepting Shareholders). This second offer shall be communicated by the Company issuing a notice ("Second Issuance Notice") to each relevant Shareholder. The Second Issuance Notice shall set out the number of Company Securities to be offered, the issue price per Company Security and the proposed issue date, and shall be served at least ten (10) days before the proposed issuance date. Each Shareholder who receives a Second Issuance Notice shall notify the Company in writing within five (5) days after receipt of the Second Issuance Notice if it wishes to accept the offer and, if so, how many additional Company Securities it wishes to subscribe. If such notice of acceptance is not delivered to the Company within five (5) days after receipt of the Second Issuance Notice, that Shareholder shall be deemed to have not accepted the offer of additional Company Securities set out in that Second Issuance Notice. For the purpose of this Article, if any period of days ends on a day that is not a Business Day, that period shall be extended to the next Business Day.

3.13. Where under Article 3.11. or 3.12. the price of Company Securities is to be calculated in accordance with the provisions of this Article 3.13., such amount shall be calculated on the basis of the fair market equity value of the shares, as determined in accordance with a procedure determined by the Board of Directors.

4. Register of shareholders.

4.1. The Board of Directors shall keep a register in which the name and address of each Shareholder shall be recorded, together with the number of Shares issued to him and the amount paid up on each Share.

Each Shareholder, pledgee and usufructuary shall be required to ensure that his address is known to the Company.

The Board of Directors shall ensure that the register is kept up to date at all times in compliance with article 40 of the Companies Act. All entries shall be signed by a member of the Board of Directors or by a person authorised in relation thereto by the Board of Directors.

4.4. Shares may be made subject to a usufruct, if the terms of the usufruct and - in case of assignment of the usufruct - the assignment of usufruct, have been approved by the General Meeting of Shareholders.

4.5. Shares may be the subject of a pledge.

5. Multiple beneficiaries. The Company will recognize only one holder per Share. Any joint or co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

6. Transfer of shares.

6.1. Shares shall be transferred in compliance with article 40 of the Companies Act.

6.2. Any transfer of Shares shall require the prior approval of the Board of Directors, provided, however, Shares may be transferred without the approval of the Board of Directors if the transfer takes place according to a written agreement between all Shareholders.

7. Management.

7.1. The Company shall be managed by a Board of Directors of four (4) members or such higher number of members as decided by the General Meeting of Shareholders. The members of the Board of Directors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders. The Board of Directors shall include four (4) classes of directors comprising one (1) or more class A directors (the "A Directors"), one (1) or more class B directors (the "B Directors"), one (1) class C director (the "C Director") and one (1) or more class D directors (the "D Directors").

7.2. The General Meeting of Shareholders will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any Director.

7.3. The members of the Board of Directors shall be appointed for a period of time up to six (6) years and they shall hold office until their successors are elected. If no term is specified in the appointment, a Director shall be deemed to be appointed for a period of two years. The members of the Board of Directors may be re-elected without limitation.

7.4. The Board of Directors shall choose from amongst the D Directors a chairman who shall preside over all meeting of the Board of Directors, but in his absence, the members of the Board of Directors may appoint another director as pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

7.5. The Board of Directors shall meet at least once every four (4) months.

7.6. Meetings of the Board of Directors shall be convened by the chairman in his own discretion or at the request of one (1) B Director or the C Director, unless such request is not for a bona fide legitimate reason.

8. Decision - Making of the board of directors.

8.1. Subject to other specific provisions elsewhere in these Articles or any separate document, resolutions of the Board of Directors are adopted by a simple majority of the votes of the directors present either in person or by proxy. Each member of the Board of Directors has one vote. The chairman of the Board of Directors shall have a deciding or casting vote.

8.2. The Board of Directors may only deliberate or act validly if more than half of its members are present or represented, provided that at least one (1) B Director and the C Director is present or represented. In case this quorum is not reached and the meeting is therefore adjourned, the second meeting may deliberate and act validly if at least three (3) directors are present or represented provided that at least one (1) B Director and the C Director are present or represented. In the event that the first meeting has not been held or a quorum not been reached as a result of the failure of the C Director to attend to such meeting, the second meeting may deliberate and act validly if at least three (3) directors are present or represented, provided that at least two (2) B Directors are present or represented.

8.3. Any resolution of the Board of Directors in which any of the following matters shall be considered or, in case one of these following matters falls within the competence of the General Meeting of Shareholders, any resolution of the Board of Directors in which any proposal on such matters shall be considered, shall be validly adopted provided that at least one (1) B Director and the C Director shall have voted in favour of such resolution:

(i) any amendment to the articles of association of a Group Company which is of a material nature; for the purpose of this Article 8.3., any matter is "of a material nature" if relates to any Material Member of the Group or is otherwise material for the Group (taken as a whole) or would materially affect certain (direct or indirect) holders of shares in the Company having nominated the B Directors or the C Director (as the case may be) in accordance with an agreement that such holders of shares (the "Investors") may have entered into from time to time, in each case as further specified by the Board of Directors in the rules of procedure referred to in Section 8.10. below or otherwise (provided that any such specification and any modification thereof shall require the consent of at least one (1) B Director and the C Director);

(ii) any variation of rights attached to the shares in any Group Company which is of a material nature (as defined pursuant to (i) above);

(iii) any creation or grant of any option or right to subscribe for shares in a Group Company which is of a material nature (as defined pursuant to (i) above);

(iv) any voluntary insolvency action to be taken by the Board of Directors in accordance with Luxembourg laws;

(v) any merger of the Company or any merger of any other Group Company with any other legal entity which is of a material nature (as defined pursuant to (i) above), except that the consent of the C Director shall not be required where such merger is either financed through excess cash flows of the Group or is financed by external debt (subject to the debt ratio restriction as referred under Article 8.3. (vii) below);

(vi) any alteration of the dividend policy of any Group Company, which is of a material nature (as defined pursuant to (i) above);

(vii) the incurrence of any additional third party debt (financial or otherwise) by any Group Company which would result in a debt ratio of the Group Companies higher than the maximum debt ratio such as determined by the Board of Directors from time to time, provided that the determination of such ratio and any modification thereof shall require the consent of one (1) B Director and (1) C Director;

(viii) the entry by any Group Company into any transaction with any Investor or any other shareholder in any entity through which the Investors and such other shareholder (indirectly) hold their interests in the Company (or a portion thereof) or with any affiliate of such parties (other than certain arm's length transactions with certain companies such as pre-approved by the Board of Directors with the consent of one (1) B Director and the C Director);

(ix) any action that would result in any requirement on a shareholder of the Company through which the Investors (indirectly) hold their interest in the Company (or a portion thereof) to provide new funding (in any form) to the Company or any Group Company;

(x) the determination or modification of any procedure to calculate the fair market value of the Shares under Article 3.13. of the Articles.

8.4. Notwithstanding the above Article 8.3., the consent of the C Director under Articles 8.3. (i), 8.3. (ii), 8.3. (iii), 8.3. (viii) and 8.3. (ix) shall not be required for any actions of whatever nature taken to implement any transactions under the Authorized Share Capital or any increase of the issued share capital resolved by the Shareholders of the Company in order to enable a refinancing of the debt facilities of the Group (as in place from time to time).

8.5. Notwithstanding the above Article 8.3., the consent of the B Director and the C Director shall be deemed to be granted if the B Director or the C Director, as the case may be, fail(s) to attend any meeting of the Board of Directors where such actions are proposed and where a quorum is present and does not otherwise expressly refuse such consent by written notice to the Board of Directors within four (4) weeks after receipt of a written notice of the relevant meeting or any other written request by the Company to grant such consent.

8.6. Written resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

8.7. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting (subject to any requirements as to physical attendance set forth in the rules of procedure referred to in Article 8.10. below). If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the conference call is initiated from Luxembourg.

8.8. The Board of Directors shall be entitled to grant the right to appoint and remove observers to the meetings of the Board of Directors to Shareholders or third parties from time to time and to grant them the right to attend and speak (but not vote) in meetings of the Board of Directors, to see documents considered at such meetings and to receive copies thereof as are supplied or distributed generally to all members of the Board of Directors for the purpose of meetings of the Board of Directors at the same time when such papers are supplied to all the members of the Board of Directors generally.

8.9. The Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management to one or more A Directors (the "Executive Directors").

8.10. The Board of Directors may adopt rules of procedure for the Board of Directors, among others, setting forth further procedural rules for meetings and decision making of the Board of Directors and the delegation of the management of the daily affairs of the Company to the Executive Directors.

9. Committees of the board of directors. The Board of Directors may, by majority vote, appoint and maintain committees.

9.2. The Board of Directors shall appoint and maintain a remuneration committee and an audit committee to review and make recommendations to the Board of Directors regarding remuneration matters (in respect of the salary, bonus and other remuneration and benefits of the Executive Directors and senior employees of the Company's group) and audit or finance matters.

10. Powers and Duties of the board of directors.

10.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

10.2. The Board of Directors represents the Company. The Company will be bound by the joint signature of two members of the Board of Directors, comprising at least one (I) A Director and/or one (I) B Director and/or one (I) C Director. The Board of Directors may grant power of attorney to any member of the Board of Directors, and to any third party, individually empowering him to represent the Company within the limits set by such power of attorney.

11. General meeting of shareholders.

11.1. All powers not entrusted to the Board of Directors or to others shall vest in the General Meeting of Shareholders within the limits defined by the Companies Act and these Articles.

11.2. In addition to the other matters under applicable law and these Articles, the following matters shall require the approval by the resolution of the General Meeting of Shareholders:

11.2.1. amendment of the Articles of the Company;

11.2.2. variation of the rights attaching to the Shares and, subject to the Authorised Share Capital, the grant of any option or right to subscribe for Shares;

11.2.3. winding up or voluntary dissolution of the Company;

11.2.4. merger, spin-off, split or other equivalent corporate reorganization of the Company;

11.2.5. declaration of dividends of the Company; and

11.2.6. appointment of auditors and directors of the Company.

12. Annual meetings.

12.1. The Annual General Meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the first Thursday of June at 2 p.m. (or at such other place in Luxembourg or such other time as agreed by the Shareholders).

12.2. Any General Meeting of Shareholders, ordinary or extraordinary, may be held at such place and time as may be specified by the Board of Directors in the respective notice of meetings.

12.3. The Board of Directors may convene a General Meeting of Shareholders. It must be convened at the request of Shareholders representing one tenth of the Company's issued share capital.

13. Place and Convocation.

13.1. General Meetings of Shareholders shall be convened by means of notices sent no later than eight days before the meeting by the Board of Directors to the Shareholders specified in the register referred to in Article 4.

13.2. At General Meetings of Shareholders which have been convened without due observance of the formalities mentioned in Article 13.1., no resolution may be validly adopted unless the entire issued share capital is represented at the meeting.

14. Chairman, Secretary and Minutes. General Meetings of Shareholders shall be chaired by the person appointed for that purpose by the General Meeting of Shareholders itself. The Chairman shall then appoint a Secretary for that meeting, which person need not be a Shareholder.

15. Voting rights.

15.1. Subject to Articles 15.2. and 15.3. and subject to limitations imposed by law, each Share is entitled to one vote. Shareholders may be represented at General Meetings of Shareholders by a proxy-holder appointed by an instrument in writing.

15.2. Shares held by the Company or by a subsidiary carry no right to vote in a General Meeting of Shareholders in accordance with provision of articles 49-2 and following of the Companies Act.

15.3. In determining what proportion of Shareholders exercise their votes, are present or represented, or what proportion of the share capital is provided or represented, the Shares in respect of which no voting rights can be exercised pursuant to statute shall not be taken into account.

16. Voting procedure. To the extent permitted by law and unless otherwise stipulated in these Articles, any decision of the General Meeting of the Shareholders must be adopted by the simple majority of the votes cast. The votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

17. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting of Shareholders which determines their number and their remuneration. The duration of the term of office of an auditor is determined by the General Meeting of Shareholders. It may not, however, exceed six years.

18. Financial year and Annual accounts.

18.1. The financial year of the Company shall be the calendar year.

18.2. The annual accounts shall be submitted to the Annual General Meeting of Shareholders for adoption.

18.3. The Board of Directors draws up the annual accounts according to the applicable legal requirements. It submits these documents, with a report of the Company's operations, to the statutory auditor(s) at least one month before the Annual General Meeting of Shareholders.

19. Inspection of annual accounts.

19.1. Fifteen days before the Annual General Meeting of Shareholders, the annual accounts, the annual report and any other information required under article 73 of the Companies Act, as amended, shall be available for inspection by the Shareholders at the Company's offices.

19.2. Free copies of the documents referred to in this Article 19 shall be made available by the Company to the Shareholders.

20. Legal reserve. Five (5) percent of the net profit of the Company shall be allocated to the legal reserve fund. Such allocation will not be required when the reserve fund amounts to ten (10) percent of the issued share capital of the Company.

21. Distribution of profits.

21.1. In any year in which the General Meeting of Shareholders resolves to make any distribution, to the extent that funds are available at the level of the Company for distribution (i.e after payment of all outstanding due debts) and to the extent permitted by law, by these Articles and by any other agreement that the Shareholders may have entered into, to the Shareholders, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any other kind of distribution ("Allocations"), such Allocations shall be distributed in the following order:

21.1.1. each holder of Preference Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of the Preferred Return;

21.1.2. any remainder, if any, shall be used to repurchase and cancel the Preference Shares through a share capital reduction in accordance with Articles 3.6., 3.7. and 3.8. of the Articles.

21.1.3. any remainder, if any, shall be allocated to the holders of Common Shares as decided by the General Meeting of the Shareholders.

21.2. For the avoidance of doubt, the payments to be made under Article 21.1. are to be made on a pari passu basis between the holders of the same class of Shares.

21.3. The available share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting of Shareholders may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

21.4. With respect to the distribution of profits to be allocated to the holders of Common Shares under Article 21.1.3. of these Articles, the Board of Directors may propose to the General Meeting of the Shareholders an Allocation of profits between each class of Common Shares on a non-pro rata basis.

21.5. Insofar as the Company has a profit, the Board of Directors may decide to pay an interim dividend, provided always that Article 21 of the Articles and article 72-2 of the Companies Act are complied with.

21.6. The holders of Common Shares shall be entitled to request at the relevant General Meeting of Shareholders that any Allocations they are entitled to in accordance with Article 21 and Article 23 of these Articles as the case maybe can be paid to them in a currency other than euro (EUR) as follows:

- Holders of Class A Shares shall be entitled to request to be paid in Great-Britain Pounds (GBP);
- Holders of Class B Shares shall be entitled to request to be paid in United States Dollars (USD);
- Holders of Class C Shares shall be entitled to request to be paid in Swiss Francs (CHF);
- Holders of Class D Shares shall be entitled to request to be paid in Swedish Kronor (SEK).

22. Amendment of articles of incorporation.

22.1. A resolution to amend these Articles as referred to in this Article 22 must be adopted by a majority of at least two-thirds of the votes cast in a meeting in which at least half of the issued share capital is represented. The votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

22.2. Unless at least half of the issued share capital is represented at the meeting, the motion shall be decided at a second meeting of Shareholders to be held not more than five weeks after the first meeting. At that second meeting a majority of at least two-thirds of the votes cast shall again be required for the adoption of the resolution, regardless of the number of Shares represented at such meeting.

22.3. The notices convening the second meeting shall be dispatched after the first meeting has been held in accordance with Companies Act, such notice to be given in the same manner as the notice which convened the first meeting, provided that the notice of the second meeting must mention that a resolution may be adopted irrespective of the proportion of the capital which is represented at the meeting and the reason for this.

23. Liquidation.

23.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders voting in accordance with the requirements for the amendments of the articles.

23.2. In the event of the voluntary winding-up of the Company, its liquidation shall be carried out by the Board of Directors, unless the General Meeting of Shareholders should, in the winding-up resolution or later, determine otherwise.

23.3. To the extent permitted by law, by these Articles and by any other agreement that the Shareholders may have entered into, the surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders as follows:

23.3.1. each holder of Preference Shares shall be entitled to pro rata Allocations in an amount equal to the aggregate outstanding unpaid Preferred Return;

23.3.2. any remainder, if any, shall be used to pay the Subscription Price to the holders of Preference Shares. Such repayment of the Subscription Price could be made by means of a repurchase of the Preference Shares to the extent possible under Luxembourg laws.

23.3.3. any remainder, if any, shall be allocated to the holders of Common Shares as decided by the General Meeting of the Shareholders.

23.4. For the avoidance of doubt, the payments to be made under Article 23.3. are to be made on a pari passu basis between the holders of the same class of Shares.

23.5. After completion of the liquidation, the accounts and records of the dissolved Company shall, during the period of time prescribed by statute, remain in the custody of the liquidator unless the General Meeting of Shareholders should, in the winding-up resolution or later, determine otherwise.

24. Definitions and Interpretation.

24.1. The following capitalised terms used in these Articles have the following meaning:

Available Amount	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA= (NP + P + CR) - (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;
Articles	means the articles of association of the Company;
Board of Directors	means the board of directors of the Company;
Business Day	means a day (other than Saturday or Sunday) on which banks are open for business in London, Great Britain, Munich, Germany, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and Singapore, Republic of Singapore;
Companies Act	means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
Company	means Springer Science+Business Media S.A., a société anonyme, governed by Luxembourg law;
General Meeting of the Shareholders	means any general or special meeting of the Shareholders of the Company from time to time;
Group	means the Company and its direct and indirect Subsidiaries, from time to time;
Group Company	means the Company and each other member of the Group;
Material Member of the Group	means the Company and each Subsidiary of the Company accounting for more than five per cent (5%) of the consolidated turnover of the Group or more than five per cent (5%) of the consolidated EBITDA of the Group (for any given time as shown in the most recent audited consolidated financial statements of the Group);
Preferred Return	means eight per cent (8%) per annum of the Preferred Return Calculation Basis. Such Preferred Return is cumulative that is to say if the Preferred Return is not paid to the holders of the Preference Shares, such Preferred Return shall accrue and be paid on a subsequent date;
Preferred Return Calculation Basis	means an amount equal to the Subscription Price increased by any unpaid and accrued Preferred Return;
Preference Shares	means the aggregate amount of Subscription Price relating to the relevant Class(es) of Preference Shares to be cancelled;
Repurchase Price	
Shareholders	means the holders of Shares from time to time;
Subscription Price	means an amount equal to the nominal value of a Preference Share, plus an amount of share premium equal to eighty euro and twenty-five cent EUR 80.25;
Subsidiary	means a legal entity (including a partnership) with respect to which that company is able to direct or positively control (either alone or with another party), immediately or through one or more subsidiaries through any agreement or right including the right to (i) exercise more than half of the votes at a general meeting of shareholders; (ii) appoint more than half of the members of the management board (or local law equivalent); (iii) appoint more than half of the members of the supervisory board, if any; or (iv) direct the business or affairs of that undertaking.

24.2. References to "written" and "in writing" shall mean a written notice delivered by hand, courier, or fax.

25. General dispositions. As regards the matters which are not specified in the present Articles, the Shareholders refer and submit to the provisions of the Companies Act.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand six hundred euro (€ 1,600.-).

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A.», société anonyme, avec siège social au 1A rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.452, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 15 octobre 2002 publié au Mémorial C le 23 novembre 2002 numéro 1682. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx le 2 Février 2010 publié au Mémorial C numéro 533 du 12 mars 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Marcus PETER, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Frédéric LEMOINE, avocat demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mathias PONS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Division des trois millions trois cent vingt mille (3.320.000) actions existantes de la société en six million six cent quarante mille (6.640.000) actions par réduction de leur valeur nominale de cinquante cents (0,50 EUR) à vingt-cinq cents (0,25 EUR) et réattribution des actions aux actionnaires de la société.

2) Création de quatre (4) nouvelles classes d'actions préférentielles, à savoir, les actions de catégorie E, les actions de catégorie F, les actions de catégorie G et les actions de catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (0,25 EUR) et détermination des droits attachés à ces catégories d'actions;

3) Conversion d'un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie A, un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie B, un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie C et un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie D d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (0,25 EUR) chacune respectivement en un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie E, un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie F, un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie G et un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (0,25 EUR) chacune et renonciation par Springer Science+Business Media Management Beteiligung GmbH & Co. KG à participer à la susmentionnée conversion.

4) Création d'un capital social autorisé de quatre cent cinquante millions d'euros (450.000.000 EUR) représenté par soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63.450.000) actions de catégorie A, soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63.450.000) actions de catégorie B, soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63.450.000) actions de catégorie C, soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63.450.000) actions de catégorie D, trois cent quatre-vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386.550.000) actions de catégorie E, trois cent quatre-vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386.550.000) actions de catégorie F, trois cent quatre-vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386.550.000) actions de catégorie G et trois cent quatre-vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386.550.000) actions de catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (0,25 EUR). Dans les limites du capital social autorisé le conseil d'administration sera autorisé à augmenter le capital social d'un montant de deux cent millions d'euros (200.000.000 EUR) afin d'empêcher la société ou une de ses filiales directes ou indirectes d'être dans une situation financière difficile et d'un montant de deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000 EUR) afin de financer les acquisitions ou les investissements (incluant la conclusion de partenariats, joint-ventures ou fusions) dans des sociétés approuvées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants. L'autorisation donnée au conseil d'administration sera valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 août 2010. En rapport avec l'autorisation devant être accordée ci-dessus, présentation, acception et approbation du rapport dressé par le conseil d'administration concernant l'émission d'actions sur base de cette autorisation et l'autorisation de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

5) Reformulation complète des statuts afin de refléter les susmentionnées résolutions et autres changements dans les statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'intégralité des trois millions trois cent vingt mille (3.320.000) actions représentant l'entière du capital d'un million six cent soixante mille euros (1.660.000 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que tous les actionnaires présents ou représentés déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, une notice de convocation n'ayant pas été nécessaire.

V. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

VI. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de diviser les trois millions trois cent vingt mille (3.320.000) actions existantes de la société en six million six cent quarante mille (6.640.000) actions par réduction de leur valeur nominale de cinquante cents (0,50 EUR) à vingt-cinq cents (0,25 EUR).

L'assemblée décide que suite à la susmentionnée division des actions par réduction de la valeur nominale, chaque actionnaire recevra deux (2) actions pour chaque action existante dans la même catégorie d'actions que cette action existante.

Seconde résolution

L'assemblée décide de créer quatre (4) nouvelles catégories d'actions préférentielles à savoir, les actions de catégorie E, les actions de catégorie F, les actions de catégorie G et les actions de catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (0,25 EUR) chacune.

Les actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C et les actions de catégorie D seront dorénavant dénommées les actions ordinaires.

Les droits et obligations des nouvelles catégories d'actions préférentielle seront déterminés dans les statuts de la société tels que modifiés et refondus dans la cinquième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie A, un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie B, un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie C et un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie D d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (0,25 EUR) chacune respectivement en un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie E, un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie F, un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie G et un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1.425.940) actions de catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (0,25 EUR) chacune.

L'assemblée prend acte de la renonciation par Science+Business Media Management Beteiligung GmbH & Co. KG à participer à la susmentionnée conversion.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de créer un capital social autorisé de quatre cent cinquante millions d'euros (450.000.000 EUR) représenté par soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63.450.000) actions de catégorie A, soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63.450.000) actions de catégorie B, soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63.450.000) actions de catégorie C, soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63.450.000) actions de catégorie D, trois cent quatre-vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386.550.000) actions de catégorie E, trois cent quatre-vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386.550.000) actions de catégorie F, trois cent quatre-vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386.550.000) actions de catégorie G et trois cent quatre-vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386.550.000) actions de catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (0,25 EUR). Dans les limites du capital social autorisé le conseil d'administration sera autorisé à augmenter le capital social d'un montant de deux cent millions d'euros (200.000.000 EUR) afin d'empêcher la société ou une de ses filiales directes ou indirectes d'être dans une situation financière difficile et d'un montant de deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000 EUR) afin de financer

les acquisitions ou les investissements (incluant la conclusion de partenariats, joint-ventures ou fusions) dans des sociétés approuvées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Après analyse du rapport préparé par le conseil d'administration de la société et présenté à l'assemblée à cette date, en conformité avec les dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, l'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre des actions dans les limites du capital social autorisé et à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

L'autorisation accordée au conseil d'administration est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 août 2010.

Une copie dudit rapport restera, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, annexée au présentes pour être formalisée avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier et de refondre complètement les statuts de la société afin de refléter les résolutions ci-dessus et autres changements dans les statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

1. Dénomination - Durée - Siège social.

1.1. Il est constitué entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir détenteurs des Actions ci-après une société anonyme (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2. La Société existe sous le nom de «Springer Science+Business Media S.A.».

1.3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

1.4. Le siège de la Société est établi et sera localisé à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de ses Actionnaires délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la même commune par une décision du Conseil d'Administration de la Société. La Société peut ouvrir des bureaux, filiales, agences ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par simple décision du Conseil d'Administration.

2. Objets.

2.1. Les objets pour lesquels la Société est établie sont les suivants:

2.1.1. La Société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir des sûretés et des droits à travers des participations, contributions, souscriptions ou options, par négociation ou de toute autre manière et d'acquérir des brevets et licences, de les gérer et de les développer; de donner à des entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tout concours financier, prêts, avances, ou garanties, de prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société y compris les produits des emprunts et/ou émissions de titres de créance. Elle peut également donner des garanties ou des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut par ailleurs gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur certains ou la totalité de ses avoirs, et exécuter toutes opérations liées directement ou indirectement à son objet.

2.1.2. La Société peut faire toutes opérations commerciales, techniques ou financières, directement ou indirectement liées pour faciliter l'accomplissement de tout son objet comme décrit ci-dessus.

2.2. Les objets indiqués dans les paragraphes précédents seront interprétés dans le sens le plus large, afin d'inclure n'importe quelle activité ou but qui y soit relatif, incident ou qui y contribue.

3. Capital et Actions.

3.1. Le capital social émis de la Société est fixé à un million six cent soixante mille euros (EUR 1.660.000) divisé en six millions six cent quarante mille (6.640.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune comme suit:

(a) deux cent trente-quatre mille soixante (234.060) actions de catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune Oes «Actions de Catégorie A»);

(b) deux cent trente-quatre mille soixante (234.060) actions de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq cents d'euro (EUR 0.25) chacune (les «Actions de Catégorie B»);

(c) deux cent trente-quatre mille soixante (234.060) actions de catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune (les «Actions de Catégorie C»);

(d) deux cent trente-quatre mille soixante (234.060) actions de catégorie D d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune (les «Actions de Catégorie D»);

(e) un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1,425,940) actions préférentielles de catégorie E d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune (les «Actions de Catégorie E»);

(f) un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1,425,940) actions préférentielles de catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune (les «Actions de Catégorie F»);

(g) un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1,425,940) actions préférentielles de catégorie G d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune Oes «Actions de Catégorie G»); et

(h) un million quatre cent vingt-cinq mille neuf cent quarante (1,425,940) actions préférentielles de catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune (les «Actions de Catégorie H»).

3.2. Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie D seront collectivement nommées ci-après les «Actions Ordinaires» et il sera fait référence pour chacune d'elles à une «Action Ordinaire». Les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G et les Actions de Catégorie H seront collectivement nommées ci-après les «Actions Préférentielles», et il sera fait référence pour chacune d'elles à une «Action Préférentielle». Les termes «Actions» et «Action» comprennent dans ces Statuts, à moins qu'il ne soit précisé autrement, respectivement les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles.

3.3. En plus du capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur une Action, en supplément de sa valeur nominale, y est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'Actions détenues par son (ses) actionnaire(s) qui seraient rachetées par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions sous forme de dividendes aux (à l') Actionnaire (s) ou être alloué à la réserve légale.

3.4. La Société dispose d'un capital autorisé de quatre cent cinquante millions d'euros (EUR 450.000.000) (le «Capital Autorisé») divisé comme suit:

- soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63,450,000) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq cents d'euro (EUR 0.25) chacune;

- soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63,450,000) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq cents d'euro (EUR 0.25) chacune;

- soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63,450,000) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune;

- soixante-trois millions quatre cent cinquante mille (63,450,000) Actions de Catégorie D d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune;

- trois cent quatre vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386,550,000) Actions de Catégorie E d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune;

- trois cent quatre vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386,550,000) Actions de Catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune;

- trois cent quatre vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386,550,000) Actions de Catégorie G d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune; et

- trois cent quatre vingt-six millions cinq cent cinquante mille (386,550,000) Actions de Catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0.25) chacune.

Dans les limites du Capital Autorisé, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie D, Actions de Catégorie E, Actions de Catégorie F, Actions de Catégorie G et Actions de Catégorie H, en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, avec ou sans prime d'émission et sans que les actionnaires n'aient un droit préférentiel de souscription conformément aux modalités et conditions énoncées ci-dessous:

3.4.1. Conformément à l'article 32 (5) de la Loi, l'autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 24 août 2010.

3.4.2. Le prix d'émission total (y compris la prime d'émission) des Actions à émettre dans les limites du Capital Autorisé ne doit pas être supérieur à quatre cent cinquante millions d'euros (EUR 450.000.000) et le prix d'émission total (y compris la prime d'émission) des Actions devant être émises en vertu de l'autorisation de l'Autorisation de Capital I et l'Autorisation de Capital II (tels que définis ci-dessous) ne doit pas être supérieur aux montants des capital autorisés énoncés respectivement aux articles 3.4.3. et 3.4.4..

3.4.3. Dans les limites du Capital Autorisé, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social d'un montant de deux cents millions d'euros (EUR 200.000.000) (l' «Autorisation de Capital I») comme suit:

(i) l'Autorisation de Capital I doit être divisée en:

- vingt-huit millions deux cent mille (28.200.000) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;

- vingt-huit millions deux cent mille (28.200.000) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;

- vingt-huit millions deux cent mille (28.200.000) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;

- vingt-huit millions deux cent mille (28.200.000) Actions de Catégorie D d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;

- cent soixante-et-onze millions huit cent mille (171.800.000) Actions de Catégorie E d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;
- cent soixante-et-onze millions huit cent mille (171.800.000) Actions de Catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;
- cent soixante-et-onze millions huit cent mille (171.800.000) Actions de Catégorie G d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune; et
- cent soixante-et-onze millions huit cent mille (171.800.000) Actions de Catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune.

(ii) L'autorisation de Capital I est utilisée par le Conseil d'Administration afin d'empêcher la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes d'être dans une situation financière difficile.

3.4.4. Dans les limites du Capital Autorisé, le Conseil d'Administration est également autorisé à augmenter le capital social d'un montant de deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000) (l' «Autorisation de Capital II») comme suit:

- (i) - trente-cinq millions deux cent cinquante mille (35.250.000) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;
- trente-cinq millions deux cent cinquante mille (35.250.000) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;
- trente-cinq millions deux cent cinquante mille (35.250.000) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;
- trente-cinq millions deux cent cinquante mille (35.250.000) Actions de Catégorie D d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;
- deux cent quatorze millions sept cent cinquante mille (214.750.000) Actions de Catégorie E d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;
- deux cent quatorze millions sept cent cinquante mille (214.750.000) Actions de Catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune;
- deux cent quatorze millions sept cent cinquante mille (214.750.000) Actions de Catégorie G d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune; et
- deux cent quatorze millions sept cent cinquante mille (214.750.000) Actions de Catégorie H d'une valeur nominale de vingt-cinq cents (EUR 0,25) chacune.

(ii) L'autorisation de Capital II doit être utilisée par le Conseil d'Administration pour financer des acquisitions ou des investissements (y compris l'entrée dans une association ou un partenariat commercial ou une fusion) dans des sociétés ou des affaires approuvées par le Conseil d'Administration.

3.4.5. Le Conseil d'Administration doit en outre préciser à sa seule discrétion les conditions d'utilisation de l'Autorisation de Capital I et de l'Autorisation de Capital II. Une telle décision du Conseil d'Administration ainsi que toute modification ultérieure de celles-ci exigent en tout cas le consentement favorable d'au moins un (1) Administrateur de Catégorie B et l'Administrateur de Catégorie C, sans préjudice de l'article 8.5. des Statuts.

3.4.6. La période ou l'étendue du Capital Autorisé peut être prorogée par une résolution des Actionnaires réunis en assemblée générale de temps à autre, dans la manière requise pour la modification de ces Statuts.

3.4.7. Lorsque le Conseil d'Administration effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions visées ci-dessus, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier cet Article afin d'enregistrer le changement et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

3.4.8. Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

3.5. Chaque Action donne droit à une voix dans les délibérations des Assemblées Générales des Actionnaires.

3.6. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions incluant l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières d'Actions à travers le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises dans cette catégorie d'Actions. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats d'Actions devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la Catégorie H).

3.7. Dans l'hypothèse d'une réduction de capital social à travers le rachat et l'annulation d'une catégorie d'Actions (dans l'ordre tel que mentionné ci-dessus), cette catégorie d'Actions donne droit à ses détenteurs, proportionnellement à leur détention d'Actions dans cette (ces) catégorie(s) d'Actions, au Montant Disponible, avec cependant comme limitation le montant total de l'annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires (le «Montant Total de l'Annulation»), et les détenteurs des Actions des catégories d'Actions rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action (tel que défini ci-dessus) de la catégorie appropriée détenue par eux et annulée. La valeur d'annulation par Action doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la catégorie d'Actions devant être rachetée et annulée (la «Valeur d'Annulation par Action»).

3.8. Le Montant Total de l'Annulation pour toute catégorie d'Actions doit être un montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur base des comptes intermédiaires appropriés. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des Catégories H, G, F et E doit être le Prix de Rachat des Actions Préférentielles, et pour chacune des Catégories D, C et B, le Montant Disponible de la catégorie (des catégories) concernée(s) lors de l'annulation de la catégorie (des catégories), à moins que décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition cependant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

3.9. Lors du rachat et de l'annulation des Actions de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Action deviendra due et payable par la Société.

3.10. Sous réserve des pouvoirs donnés au Conseil d'Administration avec le Capital Autorisé, les Actions non encore émises, devront être émises au prix, conditions et moments déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve que les Actions ne soient pas émises à un prix inférieur à leur valeur nominale.

3.11. Sous réserve du Capital Autorisé, toute Action, option, garantie ou autre titre convertible ou échangeable en Actions, tout autre droit de souscrire ou d'exercer une quelconque option pour la répartition, l'émission ou le transfert d'Actions dans la Société, ou tout autre titre d'endettement de la Société, tout emprunt d'actionnaire ou autre titre de créance (les «Titres») devant être émis devront être offerts pour souscription à tous les Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenu respectivement par chacun d'entre eux, et du nombre total d'Actions émis à ce moment (le «Droit de Préemption»), à condition que cet Article 3.11. ne s'applique pas et qu'aucun Droit de Préemption ne soit accordé sur un quelconque Titre émis selon un programme de participation du management. Le nombre et le prix des Titres devant être émis seront calculés conformément aux dispositions relatives à l'évaluation prévue à l'Article 3.13..

3.12. Le Droit de Préemption doit être exercé comme suit: la Société devra, par instruction écrite («Notice d'Emission») adressée au moins quarante-cinq (45) jours précédant la date de l'émission projetée des Titres (mais seulement après que la procédure d'évaluation prévue à l'Article 3.13. ait été effectuée et que l'évaluation en rapport avec l'émission projetée ait été établie), offrir à chaque Actionnaire la possibilité de participer à l'émission des Titres et de souscrire aux Titres au prorata du nombre d'Actions détenues par cet Actionnaire par rapport au nombre total d'Actions émises à ce moment. La Notice d'Emission doit indiquer le nombre des Titres offerts à chaque Actionnaire, le prix d'émission par Titre et la date proposée pour l'émission des Titres et devra être signée par une personne autorisée par le Conseil d'Administration à cette fin. Chaque Actionnaire qui reçoit une Notice d'Emission notifiera à la Société par écrit dans un délai de trente (30) jours suivant réception de la Notice d'Emission s'il souhaite accepter l'offre et, si tel est le cas, indiquer le nombre de Titre auxquels il souhaite souscrire. Si une telle notice d'acceptation n'est pas remise à la Société dans les trente (30) jours suivant la réception de la Notice d'Emission, l'Actionnaire en question (un «Actionnaire Non Accepteur») sera réputé ne pas avoir accepté l'offre et son Droit de Préemption sera offert par la Société aux autres Actionnaires (à l'exclusion des Actionnaires Non Accepteurs) au prorata du nombre d'Actions détenues par chacun d'entre eux, respectivement, en relation avec le nombre total d'Actions émises (à l'exclusion des Actions détenues par tout Actionnaire Non Accepteur). Cette deuxième offre doit être communiquée par la Société en envoyant une notice (la «Deuxième Notice d'Emission») à chaque Actionnaire concerné. La Deuxième Notice d'Emission fixera le nombre de Titres offerts, le prix d'émission de chaque Titre ainsi que la date proposée de l'émission et sera délivrée au moins dix (10) jours avant la date proposée de l'émission. Chaque Actionnaire qui reçoit une Deuxième Notice d'Emission notifiera à la Société par écrit dans un délai de cinq (5) jours suivant la réception de la Deuxième Notice d'Emission s'il souhaite accepter l'offre et, si tel est le cas, indiquer le nombre de Titres auquel il souhaite souscrire. Si une telle notice d'acceptation n'est pas remise à la Société dans les cinq (5) jours suivant la réception de la Deuxième Notice d'Emission, cet Actionnaire sera réputé ne pas avoir accepté l'offre des Titres décrit dans cette Deuxième Notice d'Emission. Pour les besoins de cette clause, si un délai se termine un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable, cette période sera prolongée jusqu'au prochain Jour Ouvrable.

3.13. Lorsque conformément aux Articles 3.11. ou 3.12. le prix des Titres est calculé suivant les dispositions de cet Article 3.13., ce montant sera calculé sur base de la juste valeur de marché des actions, comme déterminé en accord avec la procédure fixée par le Conseil d'Administration.

4. Registre des actionnaires.

4.1. Le Conseil d'Administration devra garder un registre dans lequel seront mentionnés le nom et l'adresse de chaque Actionnaire, ainsi que le nombre d'Actions par lui détenues et le montant par lui payé pour chaque Action.

4.2. Chaque actionnaire, créancier gagiste et usufruitier devra s'assurer que son adresse est connue de la Société.

4.3. Le Conseil d'Administration s'assurera que le registre est constamment tenu à jour conformément à l'article 40 de la Loi. Toute écriture sera signée par un membre du Conseil d'Administration ou par une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

4.4. Les Actions peuvent faire l'objet d'usufruit, si les termes de l'usufruit et — en cas de cession de l'usufruit — la cession de l'usufruit ont été approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

4.5. Les Actions peuvent faire l'objet d'un gage.

5. Bénéficiaires multiples. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, ces personnes désigneront un mandataire qui les représentera envers la Société.

6. Transfert d'actions.

6.1. L'émission et le transfert d'Actions devront être effectués en conformité avec l'article 40 de la Loi.

6.2. Tout transfert d'Actions nécessitera l'approbation préalable du Conseil d'Administration, sous réserve, néanmoins, que ces Actions puissent être transférées sans l'approbation du Conseil d'Administration si le transfert s'opère en conformité avec un accord écrit entre tous les Actionnaires.

7. Administration.

7.1. La Société est gérée par un Conseil d'Administration constitué de quatre (4) membres ou un nombre plus élevé de membres tel que décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les membres du Conseil d'Administration seront nommé(s) par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le Conseil d'Administration comprendra quatre (4) catégories d'administrateurs, comprenant un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A"), un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B"), un (1) administrateur de catégorie C (l'"Administrateur de Catégorie C") et un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie D (les "Administrateurs de Catégorie D").

7.2. L'Assemblée Générale des Actionnaires est libre de décider à tout moment de la révocation ou de la suspension de tout Administrateur.

7.3. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une période ne pouvant pas dépasser six (6) ans et exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Si aucun terme n'est spécifié lors de la nomination d'un administrateur, il sera considéré comme étant nommé pour une durée de deux (2) ans. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être réélus sans limitation.

7.4. Le Conseil d'Administration doit choisir parmi les Administrateurs de Catégorie D un président qui doit présider toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les membres du Conseil d'Administration peuvent nommer un autre Administrateur de manière provisoire par vote à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

7.5. Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les quatre (4) mois.

7.6. Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président de sa propre initiative ou à la demande d'un Administrateur de Catégorie B ou de l'Administrateur de Catégorie C, à moins que cette demande ne soit pas motivée par une raison légitime de bonne foi.

8. Prise des décisions du conseil d'administration.

8.1. Sous réserve d'autres dispositions spécifiques des Statuts ou dans tout document à part, les résolutions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés. Chaque membre du Conseil d'Administration dispose d'un vote. Le président du Conseil d'Administration aura une voix décisive ou déterminante.

8.2. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés, à condition qu'au moins un (1) Administrateur de Catégorie B et l'Administrateur de Catégorie C soit présent ou représenté. Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint et la réunion est donc ajournée, la deuxième réunion ne peut délibérer et agir valablement que si au moins trois (3) administrateurs sont présents ou représentés à la condition qu'au moins un (1) Administrateur de Catégorie B et l'Administrateur de Catégorie C soient présents ou représentés. Dans le cas où la première réunion n'a pas eu lieu ou le quorum n'a pas été atteint à la suite de l'échec de l'Administrateur de Catégorie C à assister à cette réunion, la deuxième réunion ne peut délibérer et agir valablement que si au moins trois (3) administrateurs sont présents ou représentés, à la condition qu'au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie B sont présents ou représentés.

8.3. Toute décision du Conseil d'Administration lors de laquelle l'une des matières suivantes doit être prise en compte ou, au cas où une de ces matières suivantes relève de la compétence de l'Assemblée Générale des Actionnaires, toute résolution du Conseil d'Administration lors de laquelle une proposition sur ces matières sera examinée, ne sera valablement adoptée qu'à la condition qu'au moins un (1) Administrateur de Catégorie B et l'Administrateur de Catégorie C aient voté en faveur de cette résolution:

(i) toute modification des statuts d'une Société du Groupe qui est de nature matérielle; aux fins de cet article 8.3., toute matière est "de nature matérielle", si elle concerne un Membre Matériel du Groupe ou est sinon matérielle pour le Groupe (pris dans son ensemble) ou affecterait matériellement certains (direct ou indirect) détenteurs d'actions de la Société ayant proposé les Administrateurs de Catégorie B ou l'Administrateur de Catégorie C (selon le cas) conformément à un accord selon lequel ces détenteurs d'actions (les «Investisseurs») peuvent avoir conclu de temps à autre, dans chaque cas tel que précisé par le Conseil d'Administration dans les règles de procédure visées à l'article 8.10. ci-dessous ou autrement (à condition que toute spécification et modification de ces règles de procédure requerront le consentement d'au moins un (1) Administrateur de Catégorie B et de l'Administrateur de Catégorie C);

(ii) toute modification des droits attachés aux actions de toute Société du Groupe qui est de nature matérielle (telle que définie conformément au (i) ci-dessus);

(iii) toute création ou l'octroi d'une option ou droit de souscrire des actions dans une société du Groupe qui est de nature matérielle (telle que définie en vertu de (i) ci-dessus);

(iv) toute action volontaire d'insolvabilité devant être entreprise par le Conseil d'Administration conformément à la législation luxembourgeoise;

(v) toute fusion de la Société ou toute fusion d'une autre Société du Groupe avec une autre entité juridique qui est de nature matérielle (telle que définie conformément au (i) ci-dessus), sauf que le consentement de l'Administrateur de Catégorie C ne sera pas requis lorsqu'une telle fusion est soit financée par des flux de trésorerie excédentaires du Groupe ou est financée par la dette extérieure (sous réserve de la restriction du ratio de la dette telle que visée à l'article 8.3. (vii) ci-dessous);

(vi) toute modification de la politique des dividendes de la Société ou d'une Société du Groupe, qui est de nature matérielle (telle que définie conformément au (i) ci-dessus);

(vii) la conclusion d'une nouvelle dette avec une tierce partie (financière ou autre) par une Société du Groupe qui résulterait en un ratio d'endettement des Sociétés du Groupe plus élevé que le ratio d'endettement maximal tel que déterminé par le Conseil d'Administration de temps à autre, à la condition que la détermination de ce ratio et toute modification de celui-ci requerront le consentement d'un (1) Administrateur de Catégorie B et d'un (1) Administrateur de Catégorie C;

(viii) la conclusion par la Société ou par une Société du Groupe d'une transaction avec les Investisseurs ou tout autre actionnaire d'une entité à travers laquelle les Investisseurs et cet autre actionnaire (indirectement) détiennent leurs participations dans la Société (ou une partie de celles-ci) ou avec une entité affiliée à ces parties (autres que les transactions aux conditions commerciales normales avec certaines sociétés comme pré-approuvé par le Conseil d'Administration avec le consentement d'un (i) Administrateur de Catégorie B et de l'Administrateur de Catégorie C);

(ix) toute action qui résulterait en une obligation d'un actionnaire de la Société à travers duquel les Investisseurs (indirectement) détiennent leurs participations dans la Société (ou une partie de celles-ci) de fournir un nouveau financement (sous quelque forme) à la Société ou à une Société du Groupe;

(x) la détermination ou la modification d'une procédure pour calculer la juste valeur de marché des actions en vertu de l'article 3.13. des Statuts.

8.4. Nonobstant l'article 8.3: ci-dessus, le consentement de l'Administrateur de Catégorie C requis dans les articles 8.3. (i), 8.3. (ii), 8.3. (iii), 8.3.(viii) et 8.3. (ix) ne sera pas requis pour les actions de toute nature prises pour mettre en œuvre toutes les transactions dans le cadre du Capital Autorisé ou pour toute augmentation du capital social émis décidée par les Actionnaires de la Société afin de permettre un refinancement des dettes du Groupe (comme en place de temps à autre).

8.5. Nonobstant l'article 8.3. ci-dessus, le consentement de l'Administrateur de Catégorie B et de l'Administrateur de Catégorie C sont réputés accordés si l'Administrateur de Catégorie B ou l'Administrateur de Catégorie C, selon le cas, n'assiste pas à une réunion du Conseil d'Administration où ces actions sont proposées et où le quorum est atteint et n'a pas par ailleurs expressément refusé ce consentement par un avis écrit au Conseil d'Administration dans les quatre (4) semaines suivant réception d'un avis écrit de la tenue de la réunion en question ou toute autre demande écrite par la Société d'accorder ce consentement.

8.6. Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, télécopie ou communication similaire.

8.7. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe aux débats d'une réunion du Conseil d'Administration aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou aux moyens de tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières à l'ordre du jour de cette réunion (sous réserve de toute obligation d'une présence physique telle que détaillée dans les règles de procédure exposés à l'Article 8.10. ci-dessous). Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si la conférence téléphonique est initiée depuis Luxembourg.

8.8. Le Conseil d'Administration est autorisé à attribuer le droit de nommer ou de révoquer des observateurs aux réunions du Conseil d'Administration à d'autres Actionnaires ou tiers de temps à autre et de leur accorder le droit d'y assister et de prendre la parole (sans voter) pendant des réunions du Conseil d'Administration, de prendre connaissance des documents examinés lors de telles réunions et de recevoir des copies de ces documents de la même manière que tous les membres du Conseil d'Administration auxquels sont généralement fournis ou distribués ces documents et ce au même moment où ces documents sont généralement fournis à tous les membres du Conseil d'Administration.

8.9. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière à un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A (les «Administrateurs Délégués»).

8.10. Le Conseil d'Administration peut adopter des règles de procédure pour le Conseil d'Administration, entre autres, énonçant d'autres règles de procédure pour les réunions et la prise de décision du Conseil d'Administration et la délégation de la gestion des affaires journalières de la Société aux Administrateurs Délégués.

9. Comités du conseil d'administration.

9.1. Le Conseil d'Administration peut, par un vote à la majorité, nommer et maintenir des comités.

9.2. Le Conseil d'Administration doit nommer et maintenir un comité de rémunération et un comité d'audit pour revoir et faire des recommandations au Conseil d'Administration sur des questions relatives à la rémunération (notamment pour les questions touchant au salaire, bonus et autres rémunérations et bénéfices des Administrateurs Délégués et employés seniors du groupe de la Société) ainsi que pour ce qui a trait à l'audit ou aux aspects financiers.

10. Pouvoirs et Devoirs du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour entreprendre tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

10.2 Le Conseil d'Administration représente la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, incluant au moins la signature d'un (1) Administrateur de Catégorie A et/ou un (1) Administrateur de Catégorie B et/ou un (i) Administrateur de Catégorie C. Le Conseil d'Administration peut donner procuration à tout Administrateur et à tout tiers de pouvoir de représenter individuellement la Société dans les limites fixées par la procuration.

11. Assemblée générale des associés.

11.1. Tous pouvoirs non réservés au Conseil d'Administration ou autres seront de la compétence de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les limites définies par la Loi et les présents Statuts.

11.2. En plus des autres matières régies par les dispositions légales applicables et ces Statuts, les matières suivantes requièrent l'approbation par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires:

11.2.1. modification des Statuts de la Société;

11.2.2. modification des droits attachés aux Actions et, sous réserve du Capital Autorisé, l'octroi de toute option ou droit de souscrire des Actions;

11.2.3. liquidation ou dissolution volontaire de la Société;

11.2.4. fusion, scission, séparation ou toute autre réorganisation équivalente de la Société;

11.2.5. déclaration des dividendes de la Société; et

11.2.6. désignation d'auditeurs et d'administrateurs de la Société; et

12. Assemblée annuelles.

12.1. L'Assemblée Générale des Actionnaires aura lieu à Luxembourg au siège social de la Société le premier jeudi de juin à 2 heures de l'après-midi (ou à un tel autre lieu à Luxembourg ou à une autre heure comme décidé par les Actionnaires).

12.2. Toute Assemblée Générale des Actionnaires, ordinaire ou extraordinaire, sera tenue au lieu et à l'heure spécifiée par le Conseil d'Administration dans l'avis de convocation des assemblées.

12.3. Le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Elle doit être convoquée à la demande des Actionnaires représentant un dixième du capital social émis par la Société.

13. Place et Convocation.

13.1. Les Assemblées Générales des Actionnaires doivent être convoquées par notification envoyées au plus tard huit (8) jours avant la tenue de ladite assemblée par le Conseil d'Administration aux Actionnaires inscrits dans le registre mentionné à l'Article 4.

13.2. Lors d'Assemblées Générales des Actionnaires convoquée sans observation des formalités mentionnées à l'article 13.1., aucune décision ne peut être valablement adoptée, à moins que la totalité du capital social de la Société soit représentée à ladite assemblée.

14. Président, Secrétaire et Procès-verbal. Les Assemblées Générales des Actionnaires doivent être présidées par la personne nommée à cette fin par l'Assemblée Générale des Actionnaires elle-même. Le Président doit nommer un secrétaire pour cette assemblée, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

15. Droits de vote.

15.1. Sous réserve des paragraphes 15.2. et 15.3. du présent article 15 et des limites imposées par la Loi, chaque Action donne droit à une voix. Les Actionnaires peuvent être représentés aux Assemblées Générales des Actionnaires par un mandataire nommé par une procuration écrite.

15.2. Les Actions détenues par la Société ou une filiale ne donnent pas de droit de vote à l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi.

15.3. Dans la détermination de la part des Actionnaires qui exercent leur vote, qui sont présents ou représentés, ou de la part du capital social qui est présente ou représentée, les Actions pour lesquelles aucun droit de vote ne peut être exercé conformément aux Statuts ne seront pas pris en compte.

16. Procédure de vote. Dans la mesure permise par la Loi et sauf dispositions contraires des présents Statuts, toute décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires devra être adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés. Le

calcul des votes n'inclura pas les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

17. Commissaires aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires laquelle fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Elle ne peut cependant excéder six ans.

18. Exercice social et Comptes annuels.

18.1. L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

18.2. Les comptes annuels seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour adoption.

18.3. Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels conformément aux dispositions légales. Il soumet ces documents avec le rapport des opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes au moins un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

19. Consultation des comptes annuels.

19.1. Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, les comptes annuels, le rapport annuel et toute autre information requise par l'article 73 de la Loi devront être mis à disposition des Actionnaires pour consultation au siège de la Société.

19.2. Des copies gratuites des documents visés dans le présent article 19 devront être rendues disponibles par la Société pour les Actionnaires.

20. Réserve légale. Cinq pour cent (5%) du résultat net de la Société devra être alloués à une réserve légale. Une telle allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société.

21. Distribution des profits.

21.1. Toute année durant laquelle l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de procéder à une distribution, dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour distribution (c'est-à-dire après paiement de toutes les dettes échues) et dans les limites permises par la Loi, par les présents Statuts et tout autre contrat que les Actionnaires pourraient avoir conclus, qu'il s'agisse d'une distribution de dividendes, une distribution résultant de la mise en liquidation de la Société ou de tout autre type de distribution («Attributions»), ces Attributions doivent être distribuées comme suit:

21.1.1. chaque titulaire d'Actions Préférentielles a le droit de recevoir des Attributions proportionnelles pour cette année, d'un montant du Retour Privilégié;

21.1.2. le solde, le cas échéant, doit être utilisé pour racheter et annuler les Actions Préférentielles par une réduction du capital social, conformément aux articles 3.6., 3.7. et 3.8. des Statuts.

21.1.3. le solde, le cas échéant, sera attribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires tel que décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

21.2. Pour éviter tout doute, les paiements faits conformément à l'Article 21.1. doivent être effectués sur base pari passu entre les détenteurs d'une même catégorie d'Actions.

21.3. Le compte de prime d'émission disponible peut être distribué aux Actionnaires sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux provisions présentées ci-après. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut aussi décider d'allouer toute somme du compte de prime d'émission à la réserve légale.

21.4. En ce qui concerne la distribution des profits devant être alloués aux détenteurs d'Actions Ordinaires en vertu de l'Article 21.1.3. des Statuts, le Conseil d'Administration peut proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires une Attribution des profits entre chaque catégorie d'Action Ordinaires sur une base non proportionnelle.

21.5. Dans la mesure où la Société a un bénéfice, le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire, tant que les dispositions de l'Article 21 et de l'article 72-2 de la Loi sont respectées.

21.6. Les détenteurs d'Actions Ordinaires ont droit de demander à l'Assemblée Générale des Actionnaires concernée que toutes Attributions auxquelles ils peuvent avoir droit conformément à l'Article 21 et l'Article 23 de ces Statuts, le cas échéant, peuvent être payées dans une devise autre que l'euro (EUR) comme suit:

- Les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront droit de demander à être payé en Livres Sterling de Grande-Bretagne (GBP);

- Les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de demander à être payé en Dollars des Etats-Unis (USD);

- Les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de demander à être payé en Francs Suisses (CHF);

- Les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de demander à être payé en Couronnes Suédoises (SEK).

22. Modification des statuts.

22.1. Une résolution de modification des Statuts telle que mentionnée dans cet Article 22 doit être adoptée par une majorité d'au moins deux-tiers des voix de cette assemblée dans laquelle au moins la moitié du capital est représentée. Les voix exprimées n'incluent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

22.2. A moins que la moitié au moins du capital social émis soit représentée à cette assemblée, la résolution sera décidée lors d'une seconde réunion devant être tenue pas moins de cinq semaines après la première réunion. Lors de cette seconde réunion une majorité d'au moins deux tiers des voix exprimées sera également requis pour l'adoption de la résolution, quelque soit le nombre d'Actions représentées à cette réunion.

22.3. L'avis de convocation de la deuxième réunion doit être envoyé après que la première réunion ait eu lieu conformément à la Loi, cette convocation devant être envoyées de la même manière que la convocation relative à la première réunion, à condition que la convocation à la seconde réunion mentionne qu'une résolution pourra être adoptée quelque soit la proportion du capital social représenté à cette réunion et les raisons y relatives.

23. Liquidation.

23.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires votant conformément aux dispositions relatives à la modification des Statuts.

23.2. Dans le cas d'une liquidation volontaire de la Société, sa liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration, à moins que l'Assemblée Générale des Actionnaires n'en ait décidé autrement dans la résolution décidant de la liquidation ou plus tard.

23.3. Dans la mesure où cela est permis par la loi, ces Statuts et tout autre accord entre les Actionnaires, le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes devra être distribué entre les Actionnaires comme suit:

23.3.1. chaque titulaire d'Actions Préférentielles aura droit à des Attributions proportionnelles d'un montant équivalent à la totalité restée impayée du Retour Préférentiel;

23.3.2. le surplus, le cas échéant, devra être utilisé pour payer le Prix de Souscription aux détenteurs d'Actions Préférentielles. Un tel remboursement du Prix de Souscription peut être effectué par voie de rachat d'Actions Préférentielles dans la mesure où cela est permis par le droit luxembourgeois.

23.3.3. le surplus, le cas échéant, devra être alloué aux détenteurs d'Actions Ordinaires comme décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

23.4. Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de l'Article 23.3. doivent être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs de la même catégorie d'actions.

23.5. Après clôture de la liquidation, les comptes et registres de la Société dissoute devront, pendant une période déterminée par les Statuts, demeurer sous la garde du liquidateur à moins que l'Assemblée Générale des Actionnaires n'en décide autrement dans la résolution décidant de la liquidation ou plus tard.

24. Définitions et Interprétations.

24.1. Les termes suivants dont il est fait référence dans les présents Statuts auront le sens suivant:

Actionnaires	signifie les détenteurs d'Actions de temps à autre;
Assemblée Générale des Actionnaires	signifie toute assemblée générale ou spéciale des actionnaires de la Société tenue de temps à autre;
Base de Calcul du Retour Privilégié	désigne un montant équivalent au Prix de Souscription augmenté du Retour Préférentiel impayé et cumulé;
Conseil d'Administration	signifie le conseil d'administration de la Société;
Filiale	désigne une entité juridique (y compris un partenariat à l'égard de laquelle cette société est en mesure de diriger ou de contrôler positivement (soit seule soit avec une autre partie), immédiatement ou à travers une ou plusieurs filiales en vertu de tout accord ou droit, y compris le droit (i) d'exercer plus de la moitié des voix à une assemblée générale des actionnaires, (ii) de nommer plus de la moitié des membres du conseil d'administration (ou l'équivalent en droit national), (iii) de nommer plus de la moitié des membres du conseil de surveillance, le cas échéant, ou (iv) de diriger les activités ou les affaires de cette entreprise;
Groupe	signifie la Société et ses Filiales directes et indirectes, de temps à autre;
Jour Ouvrable	signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) où les établissements bancaires sont ouverts à Londres, Grande-Bretagne, à Munich, Allemagne, à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et à Singapour, République de Singapour;
Loi	signifie la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
Membre Matériel du Groupe	désigne la Société et chaque Filiale de la Société qui équivaut à plus de cinq pour cent (5%) du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ou à plus de cinq pour cent (5%) de l'EBITDA consolidé du Groupe (pour un temps donné, comme montré dans les états financiers consolidés et vérifiés les plus récents du Groupe;
Montant Disponible	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission distribuable et autre réserves distribuable et (ii) tel qu'il peut exister le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale

relatives aux catégories d'Actions devant être annulées, celle-ci réduite par (i) toute perte (y compris pertes reportées) et (ii) toute somme affectée aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les comptes intermédiaires (pour éviter tout doute, sans double calcul), afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris bénéfices reportés)

P= Toute prime d'émission et autre réserve distribuable librement

CR= le montant de la réduction de capital et de la réserve légale relatives à la Catégorie d'Actions devant être annulées.

L= Pertes (y compris les pertes reportées)

LR= toute somme devant être allouée dans une réserve conformément à la Loi et aux Statuts:

Prix de Rachat des Actions Préférentielles	signifie le montant total du prix de souscription relatif à la Catégorie d'Action(s) Préférentielle(s) concernée devant être annulée(s);
Prix de Souscription	signifie un montant équivalent à la valeur nominale d'une Action Préférentielle, plus un montant d'une prime d'émission de quatre-vingt euros et vingt-cinq cents (EUR 80,25);
Retour Privilégié	équivalait à huit pour cent (8%) par an de la Base de Calcul de Retour Privilégié. Ce Retour Privilégié est récupérable, c'est-à-dire que si le Retour Privilégié n'est pas payé aux détenteurs des Actions Préférentielles, ce Retour Privilégié sera récupérable et payé à une date ultérieure;
Société	signifie Springer Science+Business Media S.A., une société anonyme, régie par la loi luxembourgeoise;
Société du Groupe	signifie la Société et tout autre membre du Groupe;
Statuts	signifie les statuts de la Société.

24.2. Les références à «écrite» et par «écrit» signifie une notification écrite donné de façon manuscrite, par courrier ou par fax.

25. Dispositions générales. Concernant les affaires non traitées dans les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent et soumettent ces affaires aux dispositions de la Loi.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à environ mille six cents euros (€ 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Peter, Lemoine, Pons, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 août 2010. Relation: EAC/2010/10277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 07 septembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010127514/1300.

(100143899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

FKI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 70.557.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 septembre 2010

- Que la liquidation de la société, décidée suivant acte du 29 juin 2010 enregistré par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a été exécutée en bonne et due forme et a été clôturée.
- Que les livres de la société seront déposés auprès de Monsieur Eric Isaac et conservés au 99, Grand Rue à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

E. Isaac
Liquidateur

Référence de publication: 2010126577/17.

(100144377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Dipylon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 14.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126956/10.

(100143852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Delilah Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.213.949,98.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.732.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of July.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Corelli Nominees Limited a company incorporated in Jersey with its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE48PX, Channel Island and company number 103799 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Elodie Duchêne, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 27 July 2010.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah Holdings S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.732 and incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1772 page 85027 on 14 September 2009 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 2 September 2009 pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2003 page 96113 on 14 October 2009, on 10 September 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2136 page 102495 on 30 October 2009 and on 22 June 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The share capital of the Company is currently set at twenty-two million two hundred seven thousand four hundred seventy-five United States Dollars fifty-eight cents (USD 22,207,475.58) represented by two billion two hundred twenty million seven hundred forty-seven thousand five hundred fifty-eight (2,220,747,558) shares (parts sociales), with a par value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand four hundred seventy-four United States Dollars forty cents (USD 6,474.40) in order to raise it from its current amount of twenty-two million two hundred seven thousand four hundred seventy-five United States Dollars fifty-eight cents (USD 22,207,475.58) to twenty-two million two hundred thirteen thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 22,213,949.98) by issuing (i) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C1 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); (ii) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C2 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); (iii) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C3 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); (iv) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C4 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); and (v) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C5 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644), (the "New Shares");

b. Subscription and full payment by contribution in cash by the current Sole Shareholder of the Company of the New Shares;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of article 7.1 of the articles of association of the Company ("Share Capital"); and

d. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, holding the totality of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions by unanimous vote:

First résolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand four hundred seventy-four United States Dollars forty cents (USD 6,474.40) in order to raise it from its current amount of twenty-two million two hundred seven thousand four hundred seventy-five United States Dollars fifty-eight cents (USD 22,207,475.58) to twenty-two million two hundred thirteen thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 22,213,949.98) by issuing (i) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C1 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); (ii) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C2 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); (iii) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C3 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); (iv) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C4 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); and (v) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C5 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644).

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to all the (i) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C1 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); (ii) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C2 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); (iii) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C3 ordinary shares,

having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); (iv) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C4 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644); and (v) one hundred twenty-nine thousand four hundred eighty-eight (129,488) new class C5 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred twenty United States Dollars point six four four cents (USD 220.644).

The person appearing declares that the New Shares have been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the total amount (including the payment of the total share premium) of seven thousand five hundred seventy-seven United States Dollars sixty-two cents (USD 7,577.62), proof of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

Second résolution

As a consequence of the preceding résolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 7.1 of the Articles of the Company ("Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at twenty-two million two hundred thirteen thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 22,213,949.98) represented by two billion two hundred twenty one million three hundred ninety-four thousand nine hundred ninety-eight (2,221,394,998) Shares, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

- a) 77,000,000 Class A Preference Shares
- b) 200,002 Class B1 Preference Shares
- c) 200,002 Class Shares B2 Preference
- d) 200,002 Class Shares B3 Preference
- e) 200,002 Class Shares B4 Preference
- f) 199,992 Class Shares B5 Preference
- g) 428,679,000 Class C1 Ordinary Shares
- h) 428,679,000 Class C2 Ordinary Shares
- i) 428,679,000 Class C3 Ordinary Shares
- j) 428,679,000 Class C4 Ordinary Shares
- k) 428,678,998 Class C5 Ordinary Shares

All with a par value of 0.01 USD (One USD cent) each".

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Corelli Nominees Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée sous le numéro 103799, (l' «Associé Unique»);

Ici représentée par Mademoiselle Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 27 juillet 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Delilah Holdings S.à r.l.», régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg sous le numéro B 147.732 et constituée suivant acte du notaire Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1772, page 85027, le 14 septembre 2009 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 2 septembre 2009 suivant acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2003, page 96113, le 14 octobre 2009, ont été modifiés le 10 septembre 2009 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2136, page 102495, le 30 octobre 2009 et ont été modifiés le 22 juin 2010 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt deux millions deux cent sept mille quatre cent soixante-quinze dollars américains cinquante-huit centimes (USD 22.207.475,58) représenté par deux milliards deux cent vingt millions sept cent quarante-sept mille cinq cent cinquante huit (2.220.747.558) parts sociales d'une valeur d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille quatre cent soixante-quatorze dollars américains quarante centimes (USD 6.474,40) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de vingt deux millions deux cent sept mille quatre cent soixante-quinze dollars américains cinquante-huit centimes (USD 22.207.475,58) pour atteindre la somme de vingt deux millions deux cent treize mille neuf cent quarante-neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 22.213.949,98) par l'émission de (i) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C1, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); (ii) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C2, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); (iii) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C3, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); (iv) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C4, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); et (v) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C5, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644), (les «Nouvelles Parts Sociales»);

b) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'actuel Associé Unique de la Société;

c) Subséquente modification du paragraphe 1 de l'article 7.1 des statuts de la Société («Capital Social»); et

d) Divers.

L'Associé Unique, détenteur de la totalité du capital social de la Société, représentée comme décrit ci-dessus, a immédiatement décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes par vote unanime:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la société d'un montant de six mille quatre cent soixante-quatorze dollars américains quarante centimes (USD 6.474,40) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de vingt deux millions deux cent sept mille quatre cent soixante-quinze dollars américains cinquante-huit centimes (USD 22.207.475,58) pour atteindre la somme de vingt deux millions deux cent treize mille neuf cent quarante-neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 22.213.949,98) par l'émission de (i) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C1, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); (ii) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C2, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); (iii) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C3, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); (iv) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C4, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); et (v) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C5, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire à toutes les (i) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C1, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); (ii) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C2, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); (iii) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C3, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); (iv) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C4, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644); et (v) cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit (129.488) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C5, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent vingt dollars américains six cent quarante-quatre centimes (USD 220,644).

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total (incluant la prime d'émission totale) de sept mille cinq cent soixante-dix-sept dollars américains soixante-deux centimes (USD 7.577,62), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 7.1 des Statuts de la Société («Capital Social»), qui aura dès lors la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt deux millions deux cent treize mille neuf cent quarante-neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 22.213.949,98) représenté par deux milliards deux cent vingt et un millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (2.221.394.998) Parts Sociales, toutes entièrement souscrites et libérées, divisées en:

- a) 77.000.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe A
- b) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B1
- c) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B2
- d) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B3
- e) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B4
- f) 199.992 Parts Sociales Préférentielles de Classe B5
- g) 428.679.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe C1
- h) 428.679.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe C2
- i) 428.679.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe C3
- j) 428.679.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe C4
- k) 428.678.998 Parts Sociales Ordinaires de Classe C5

Toutes ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (United States Dollars USD) (USD 0,01).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à EUR 1.500,-

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUCHÊNE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 août 2010. Relation: LAC/2010/34281. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010126949/256.

(100143879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

DSV HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 36.943.060,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.010.

Le bilan au 30 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSV Holdco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010126958/13.

(100144214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Esser Bedachungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.871.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126959/10.

(100143950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Les Borromees 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.019.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Martinus Weijermans / Manacor (Luxembourg) S.A.

- / Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010127002/14.

(100144056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Snowdonia (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.771.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle, le numero d'immatriculation et le nom du registre ainsi que le nom de l'Associé:

CPI Capital Partners Europe, L.P. (et non pas CPI capital Partners Europe L.P.)

601, Lexington Avenue

19th Floor

New York, NY 10022

Etats Unis d'Amerique

Numero d'immatriculation: LP 11071 (et non pas LP011071)

No du registre: Registre de Commerce pour l'Angleterre

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle, le numero d'immatriculation et le nom du registre ainsi que le nom de l'Associé

CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P. (et non pas CPI capital Partners Europe (NFR), L.P.)

601, Lexington Avenue
19th Floor
New York, NY 10022
Etats Unis d'Amerique Numero d'immatriculation: LP 11169 (et non pas LP011169)
No du registre: Registre de Commerce pour l'Angleterre
Luxembourg, le 17 septembre 2010.
John Cassin
Gérant

Référence de publication: 2010127513/28.
(100143987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Empowebo.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 145.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010126960/13.
(100143951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Enop 4 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 76.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010126961/10.
(100144057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Enop 4 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 76.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010126962/10.
(100144063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Enop 5 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 76.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010126963/10.
(100144068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Sudpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 132, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.149.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notar

Référence de publication: 2010127071/11.
(100143907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Entreprise de Constructions Schmit, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7480 Tuntange, 23, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010126965/13.
(100143961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Entreprise Serge Bressaglia Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Artisanale Am Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 62.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010126966/13.
(100143966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

European Tourism S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126967/10.
(100143854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Figeac Consulting S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 46.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2010.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010126972/12.

(100143902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Fincar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.736.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2010126973/13.

(100144004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Fintlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.645.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINTLUX S.A.

DE BERNARDI Angelo / KARA Mohammed

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010126974/12.

(100143865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Gehlen Beauté, Société Anonyme.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 51, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 26.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010126979/13.

(100143932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Golden Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.621.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2010126981/13.

(100144030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2010.

Pour GRP Sàrl

Christophe Gammal

Référence de publication: 2010126982/12.

(100144037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

HAEK Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.-J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 108.161.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010126983/10.

(100143935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Ippocrate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 596.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour Ippocrate Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126985/13.

(100144123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Image Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1518 Luxembourg, 1, rue Comte Joseph de Ferraris.

R.C.S. Luxembourg B 31.953.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126987/10.

(100143911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Innovation and Technology Systems G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 80.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010126988/13.

(100144005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Jarnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126993/10.

(100143853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

JMS Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 144.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010126994/13.

(100143927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Kingberg Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.972.

Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Il annule et remplace celui déposé le 27 mai 2009 sous le numéro L090076294.04.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010126995/13.

(100143882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Dumaplast International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.030.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010127000/13.

(100143883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Köpco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 15, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 89.091.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010127001/13.

(100143963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Link Multiple 2010 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.562.

L'an deux mille dix.

Le vingt-quatre août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «LINK MULTIPLE 2010 S.C.A.», société en commandite par actions, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 152.562, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 avril 2010, publié au Mémorial C 1098 du 26 mai 2010.

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 août 2010, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ayant été constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 30.998,75 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros soixante-quinze cents) par l'annulation de 1 (une) action ordinaire détenue par CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

2. Consentement unanime de tous les actionnaires d'accepter seulement l'actionnaire CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A. pour cette réduction de capital et d'annuler l'unique action ordinaire détenue par CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette réduction de capital.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions ordinaires et l'unique action de gérant commandité, représentatives de l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Résolutions

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents (30.998,75 EUR) par l'annulation d'une (1) action ordinaire détenue par CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

La présente réduction de capital se fait par remboursement du prédit montant d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) à CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

L'assemblée générale prend acte du consentement unanime de tous les actionnaires d'accepter seulement l'actionnaire CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A. pour cette réduction de capital et d'annuler l'unique (1) action ordinaire détenue par CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

L'assemblée générale a pris connaissance du fait que la présente réduction de capital sera suivie ce jour même d'une augmentation de capital décidée par le Gérant Commandité de LINK MULTIPLE 2010 S.C.A., de sorte qu'il n'échet pas de modifier l'article 5 des statuts qui reflète le capital social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} septembre 2010. Relation: EAC/2010/10501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 13 septembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010127003/68.

(100143916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Noisy Le Grand Paris, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.854.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Martinus Weijermans / Manacor (Luxembourg) S.A.

- / Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010127031/14.

(100144059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Luxanimation Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.894.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127006/10.

(100143957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

La Rosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.306.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.
HAMERVATE LTD
GORDALE MARKETING LIMITED
Signatures

Référence de publication: 2010127007/13.

(100144019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBPOL City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour LBPOL City S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127008/13.

(100144131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBPOL IV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 934.650,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour LBPOL IV (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127009/13.

(100144128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR

Signature

Référence de publication: 2010127012/13.

(100144120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBREP II Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.195.175,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour LBREP II Gracechurch S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127013/13.

(100144132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.056.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour LBREP II Harbor Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127014/13.

(100144133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.395.668,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 136.129.

EXTRAIT

La société prend note que l'associé se nommant Innova GTS Holding S.à r.l. a décidé de transférer son siège social du 121, avenue de la Faïancerie, L- 1511 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L- 1469 Luxembourg, suite à l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010127493/15.

(100144070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBREP II Le Provençal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour LBREP II Le Provençal S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127015/13.

(100144122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBREP II Linco Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour LBREP II Linco Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127016/13.

(100144124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBREP II Segovia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.121.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour LBREP II Segovia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127018/13.

(100144116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Octopuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 92.238.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127036/10.

(100143859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

LBREP II Sierra Blanca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.068.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour LBREP II Sierra Blanca S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127019/13.

(100144117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Lexor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.162.

—
J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 août 2010.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2010127020/13.

(100144020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Lorry-Rail S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II».
R.C.S. Luxembourg B 116.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010127021/13.

(100143929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Finamore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.726.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire du 3 mars 2010

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Joost BERGHMAN (Né le 22 juillet 1957 à Merchtem (Belgique) et demeurant au 2, Roodsestraat, B - 3051 Sint-Joris-Weert) de son mandat d'administrateur et ce avec effet immédiat.

En conséquence, le nombre des membres du conseil d'administration est fixé à 4.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de la société PARFININDUS S.à r.l. (EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES), société de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce sous le numéro B 56.469 sise au 24, rue Saint Mathieu, L - 2138 Luxembourg est renouvelé pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Bernard BOSQUEE / Johan PRIEM
Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2010127501/20.

(100144212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Peters Maschinenbau A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 32, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.804.

Im Jahre zweitausendzehn, den fünfundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY mit dem Amtswohnsitz zu Clerf,

Sind erschienen die Aktionäre der Aktiengesellschaft "PETERS MASCHINENBAU A.G." mit Sitz zu L-9990 Weiswampach, 32 Duarrefstrooss,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER mit dem damaligen Amtswohnsitz zu Mersch, am 14. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 974 vom 18. Dezember 1999, RCS B93804,

mit einem Kapital von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (31.000.-€) eingeteilt in DREI HUNDERT ZEHN (310) Aktien mit einem Nennwert von 100,-EURO um zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Bernard PETERS, Geschäftsführer, wohnhaft zu B-4700 Eupen, Limburger Weg 6.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herr Olivier PETERS, Pneumatik- und Hydraulikmeister, wohnhaft zu B-4700 Eupen, Werthplatz 15.

Der Vorsitzende beruft zum Stimmzähler Herr Jean-Marc PETERS, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft zu B-4700 Eupen, Limburger Weg 8.

Der Vorsitzende stellt unter einstimmiger Zustimmung der Versammlung Folgendes fest:

1.- Die Aktionäre vertreten sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf die Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

2.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist und, dass somit die Versammlung befugt ist, über die nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen:

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

a.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von NEUN UND SECHZIG TAUSEND EURO (69.000.-€) um es von seinem jetzigen Betrag von EIN UND DREISSIG TAUSEND EURO (31.000,-EUR) auf EIN HUNDERT TAUSEND EURO (100.000,-EUR) zu erhöhen, durch Schaffung und Ausgabe von sechs hundert neunzig (690) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je hundert (100.-€) Euro welche dieselben Rechte und Vorteile verbriefen wie die schon bestehenden Aktien, welche gezeichnet werden durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapitals,

b.- Änderung von Artikel 5 Absatz 1 und 2 der Satzung

c.- Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um NEUN UND SECHZIG TAUSEND EURO (69.000.-€) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von EIN UND DREISSIG TAUSEND EURO (31.000,-EUR) auf EIN HUNDERT TAUSEND EURO (100.000,-EUR) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von sechs hundert neunzig (690) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je hundert (100.-€) Euro.

Sämtliche SECHS HUNDERT NEUNZIG (690) neue Aktien wurden gezeichnet durch die Aktionäre im Verhältnis ihrer jeweiligen Beteiligung am Gesellschaftskapital und voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von NEUN UND SECHZIG TAUSEND (69.000.-€) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolge der vorstehenden Kapitalerhöhung hat Artikel 5 Absatz 1 und 2 folgenden Wortlaut:

„ **Art. 5. Absatz 1 und 2.** Das Gesellschaftskapital beträgt EIN HUNDERT TAUSEND EURO (100.000,-EUR).

Es ist eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien zu je EIN HUNDERT EURO (100,-EUR).“

Diese Beschlüsse wurden einstimmig getätigt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, die der Gesellschaft anlässlich gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden auf ungefähr 1.200.-Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Peters, O. Peters, J.M. Peters, Martine Weinandy.

Energistré à Clervaux, le 26 août 2010. Relation: CLE/2010/839. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Francis Kler.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Eintragung im Firmenregister.

Clerf, den 10. September 2010.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010127486/66.

(100142586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Divad Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.788.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 septembre 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur KARA Mohammed et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur KARA Mohammed est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
DIVAD INVESTISSEMENTS S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2010127498/18.

(100144051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Imprimez-le !, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 155.528.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) la SA ALTU, société anonyme de droit suisse, ayant son siège à CH-1023 Crissier, Route du Bois-Genoud 1 a, représentée par Monsieur Alain Dupont, résidant B-6280 Gerpinne, Chaussée de Philippeville, 79b, en vertu d'une procuration sous seing privée qui a été visée "ne varietur" par le Notaire et par les membres du bureau, et qui restera annexée à l'acte.

2) la SA DITALUX, société anonyme ayant son siège à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 4, RCS Diekirch n°B154784, représentée par Monsieur Didier Decoster, Directeur, résidant professionnellement à Weiswampach, Am Hock, 4, habilité à engager la société par sa signature isoée, conformément à l'article 12 des statuts.

Lesdits comparants, représentés comme mentionné ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "IMPRIMEZ-LE!" (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à L-9991 Weiswampach.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la production industrielle d'imprimés en digital et en quantités importantes tant pour le secteur bancaire et assurances que le secteur immobilier, les clients institutionnels, le secteur de l'enseignement, les sociétés d'audits et tout autre secteur et/ou activité nécessitant des grandes quantités d'imprimés.

La zone d'activité principale de la société est le Grand-duché de Luxembourg. Elle s'étendra également à la grande région (Belgique, France et Allemagne), et pourra également être étendue à tout autre pays sur décision du Conseil d'administration.

A l'objet initial de la société s'ajoute également, sur demande expresse de sa clientèle, des services de consultance dans le sens le plus large du mot comme par exemple: l'apport d'assistance et de "know how" au niveau du marketing, des relations publiques, y compris toutes les activités et/ou opérations y ayant trait, directement ou indirectement, l'exécution d'études et la mise en oeuvre de programmes publicitaires, de vente et de promotion, de campagnes publicitaires, la fourniture de conseil au niveau du marketing direct ou indirect ainsi que la traduction et la correction de textes des documents de la clientèle.

La société peut prendre des intérêts par souscription, voie d'apports, association, fusion ou par tout autre mode dans toute société, maison ou entreprise, de même nature ou ayant en tout ou en partie un objet identique, analogue, similaire ou connexe et, d'une façon générale, elle peut réaliser des opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

L'objet social peut être étendu ou restreint par voie de modification aux statuts, dans les conditions requises par la loi.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de soixante mille euros (EUR 60.000,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

Dans le cas où les actions sont détenues par plusieurs indivisaires, le bénéficiaire de l'usufruit à tout pouvoir sur le ou les bénéficiaires de la nue-propriété.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Sauf décision contraire de l'Assemblée générale, les mandats sont exercés à titre gratuit.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre, courriel ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par courriel, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par courriel, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas de parité, la voix du Président est prépondérante.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés au minimum par le président de la réunion et par un autre administrateur.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée.

Art. 13. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courriel, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs, ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sera/seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 15. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 18. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription

Les Comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire toutes les actions comme suit:

a) ALTU SA, préqualifiée, 99 actions	99
b) DITALUX SA, préqualifiée, 1 action	1
Total: cent actions	100

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées à concurrence de cent pour cent (100 %) de sorte que la somme de SOIXANTE MILLE euros (EUR 60.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Les actionnaires nomment comme administrateurs:
 - a) Monsieur Alain Dupont, employé, né le 01/12/1965 à Charleroi, demeurant à B-6280 GERPINNES, Chaussée de Philippeville, 79b;
 - b) Monsieur Marc Hoenen, employé privé, né le 06/01/1952 à Esch-sur-Alzette demeurant à L-3320 BERCHEM, rue de Bettembourg, 39,
 - c) la société anonyme MOUTSCHEN INVEST (en abrégé M INVEST), avec siège social à L-9943 Hautbellain, Maison 51B, R.C.S. Luxembourg B-146.395, dont le représentant permanent auprès de la société sera Monsieur Nicolas MOUTSCHEN, né le 5 mai 1988 à Brasschaat, étudiant, demeurant à L-9943 Hautbellain, Maison 51B.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4170 Esch-sur-Alzette, boulevard JF Kennedy, 26-28,
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.
- 5) Le siège social est fixé à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "IMPRIMEZ-LE!", à savoir:

- a) Monsieur Alain DUPONT, préqualifié
- b) Monsieur Marc Hoenen, ici représenté par Monsieur alain DUPONT, prénommé, en vertu d'une procuration sous sein privé dressée à Berchem, le 12 août 2010
- c) M Invest SA, préqualifiée, représentée par

Monsieur Nicolas Moutschen, Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) M Invest S.A. est nommée Président du conseil d'administration.
- 2) De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont nommé Monsieur Alain Dupont, prénommé, en qualité d'Administrateur délégué, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa signature isolée.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dupont, D. Decoster, N. Moutschen, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 août 2010 - WIL/2010/735 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (Signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 août 2010.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010127505/217.

(100143917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

ARV Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.343.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of September.

Before US Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach.

There appears:

Aggregate Company S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Findel Business Center, Complexe B, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 93373,

Here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a proxy established on September 15, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of "ARV Company S.à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 125343, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated February 16th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 915 of May 18th, 2007.

II. The sole shareholder resolves to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from its current address set at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Findel Business Center, Complexe B, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore article 5, paragraph 1, of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

" Art. 5. Registered office. "The registered office of the Company is established in the municipality of Sandweiler."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Aggregate Company S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Findel Business Center, Complexe B, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93373

Ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "ARV Company S.à r.l." (la «Société»), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125343, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, reçu en date du 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 915 du 18 mai 2007.

II. L'associée unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle située au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au Findel Business Center, Complexe B, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché du Luxembourg.

III. L'associée unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** «Le siège de la Société est établi dans la municipalité de Sandweiler.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach., les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 septembre 2010. Relation: ECH/2010/1280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126497/74.

(100143996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

i-nova International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 142.891.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 22 septembre 2010

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société nomme Monsieur Alexandre GRUMBERG, né le 01 avril 1944 à Bucarest (R), demeurant à L-8266 MAMER, 25, rue des Thermes Romain à la fonction d'administrateur.

Deuxième Résolution

La société nomme Madame Myriam SCHNARCH, née le 22 novembre 1945 à Gura Humorului (R), demeurant L-8266 MAMER, 25, rue des Thermes Romain à la fonction d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 22.09.2010.

La société i-nova International S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010127492/19.

(100144372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.